



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

PROGRAMME D'ACTIVITÉ DES ARTISTES VAGUE 2

(N°2025-209)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2025-59 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Guide des aides culturelles » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa

réunion en date du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 18 subventions au titre de l'aide aux projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 76 000 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311B02	65748/93311	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 265 750,00	76 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

SOUS PROGRAMME 311B02	BP 2025 + virements	BP 2025	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93311 (Droit privé)	1 265 750 €	1 344 000 €	92 700 €	76 000 €	16 700 €	99%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
BABEL FISH COMPAGNIE	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	Pas de solicitation	10 000 €	20,00 %	50 000 €	Aucun autre financeur	3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Première demande d'aide au fonctionnement pour la compagnie Babel Fish basée à Rumिंग्गhem et qui souhaite s'implanter sur le territoire de l'Audomarois. Année de solidification pour la compagnie. La compagnie tourne énormément (300 dates pour <i>Bibliotron</i>) et cela laisse peu de temps au directeur artistique de développer le reste. Il s'est entouré d'une administratrice en plus de la chargée de diffusion de la compagnie et va commencer un travail de prospection pour son territoire d'implantation. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 1 500 € - la compagnie a beaucoup oeuvré dans le département en 2024-début 2025 avec le projet autour du spectacle <i>bibliotron</i> (stage d'une semaine, exposition et diffusion). Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 000 € - 1 chargée de diffusion, 1 chargée d'administration et une partie du travail de Luc-Vincent dédiés au fonctionnement de la compagnie. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 500 €
J'AI TUÉ MON BOUC	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	5 000 €	15 000 €	32,20 %	46 580 €	CAPSO : 5 000€ Lillers : 3 500€ Centre National du Livre : 5 000€ La Gare Méricourt : 5 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au programme d'activité des artistes pour J'ai tué mon bouc, basée à Fléchin : - en tant que compagnie, pour des actions culturelles autour de la future création <i>5 mains</i>, soutenue par des résidences à la Comédie de Béthune, au Palais de Lillers (avec des ateliers en complément), à la Gare de Méricourt à l'automne. Elle poursuivra le travail d'écriture de cette prochaine création autour des mutilés des Gliets jaunes, des mouvements sociaux et du travail d'écriture public autour des révolutions. - en tant qu'association pour porter l'édition du "Book Bouc Fest", festival de lecture performée, co-organisée avec A Travers champs avec une volonté d'ouverture aux enfants de la Maison d'Enfants de Dohem. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 3 500 € - Ateliers théâtre à la Comédie de Béthune, ateliers de pratique théâtrale et d'écriture, à Lillers, à Saint-Augustin et Dohem auprès des jeunes de la MECS le Regain. La compagnie ouvrira ses phases de créations / résidence au public. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 000 € Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 0 € - Volet création : 0 € - la compagnie préfère attendre 2026 pour faire une demande au titre de la création. Ces étapes 2025 sont des amorces pour une présence plus importante en 2026. - Volet diffusion : 0 € en 2025 Axe 4 – Enjeux départementaux : 500 € - Actions en ruralité.
ORCHESTRE DU LOINTAIN	ARTS DE LA SCENE	CALAIS	3 000 €	7 000 €	5,97 %	117 205 €	Etat : 2 050 € Calais : 4 000 € CGT&M : 4 000 €	3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au programme d'activités de l'Orchestre du lointain. Orchestre qui se structure et tisse des lien avec les conservatoires. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 1 500 € - 3 projets d'action culturelle : médiation pédagogique, ateliers danse et musique pour les élèves des écoles de musique de la CPO et l'Orchestre pour 30 élèves, restitution au concert <i>Carnet de bal</i> ; ateliers musicaux avec la Cité éducative de Calais (Vadez et Martin Luther King), ouverts aux familles ; ateliers percussion à Fréthun pour 200 élèves autour de <i>Carnet de bal</i>. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 0 € - L'Orchestre du lointain se professionnalise et bénéficie d'une administratrice depuis fin 2024 (4h / semaine). Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 500 € - 2 créations au répertoire : <i>Pierre et le loup</i> (2021) et <i>Carnet de bal</i> (2024), 6 concerts programmés à Wimille, Oye-Plage, Calais, Hardighen et Fréthun. 2 autres en discussions à Desvres et Lumbres. 2 nouvelles productions en perspective (Calais rêve de Notre Dame).
HEI HEI TAK	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	Pas de solicitation	18 000 €	15,53 %	115 893 €	CR Hauts-de-France : 16 000€	11 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes de la compagnie Hei Hei Tak pour son programme d'actions culturelles à Hénin-Beaumont, Attin, Rumिंग्गhem, Audruicq, Wizernes, Oignies et Béthune et son projet de création pour les adolescents : <i>Antigone</i>. Cette création naît du désir de partager une fiction, celle du mythe d'Antigone, et de la faire résonner avec le réel d'enfants et d'adolescents d'aujourd'hui en récoltant leurs paroles autour de la résistance et l'engagement. Autour d'<i>Antigone</i>, des résidences auront lieu sur le territoire (Rumिंग्गhem, Saint Omer...). Des actions seront menées auprès d'une classe de CM1-CM2, du collège d'Audruicq, de Wizernes, des établissements scolaires de Sallaumines. La cie organisera une résidence d'écriture autour d'<i>Acharner</i>, un projet autour des parentalités avec le Grand Bain sur le Montreuillois. Pour développer ces actions, Hei Hei Tak souhaite acquérir de nouveaux outils de gestion et embaucher une chargée de production et diffusion. La compagnie basée à Loison-sous-Lens, souhaite s'implanter sur l'Audomarois. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 4 500 € - 8 projets d'action culturelle (ateliers théâtre et d'écriture, résidence de médiation) au Grand Bain, à la Note bleue, A Travers champs, au 9-9 bis, en collèges (Audruicq et Wizernes) et en lycée. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 2 500 € - 1 ETP (15 salariés au régime intermittent). Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 4 000 € - Volet création : 3 000 € - 79 622 € de budget de création, 10 préachats dont 4 dans le département, 1 coproduction dans le département (IMAC de Sallaumines 2 000 €), négociation avec Culture commune en cours (10 000 €), 6 artistes. - Volet diffusion : 1 000 € - 4 spectacles au répertoire, diffusion nationale et régionale.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
PK ART AND PROIECT	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	Pas de solicitation	10 000 €	34,20 %	29 236 €	CR Hauts-de-France : 10 000€	2 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : PK art and project est dirigé artistiquement par le guitariste Frédéric Kus. Bien que basée à Avion l'association intervient régulièrement à Oignies, Sallaumines et Bully-les-Mines. Création de <i>Resurrection of Temptation</i> , une pièce de métal symphonique avec une formation rock accompagnée d'un orchestre symphonique et d'un chœur mixte, coproduite par Sallaumines et Bully-les-Mines. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 500 € - Plusieurs formules sont proposés dont une expérience pédagogique destinée aux élèves de niveau fin de 2ème cycle minimum fréquentant ou non les établissements d'enseignement artistiques. En effet, il sera possible de remplacer un pupitre par une classe entière grâce aux Stems de l'orchestre (fichiers audio décomposés) qui seront indépendants. Les trompettes pré-enregistrées n'auront plus lieu d'être puisque la classe de trompette jouera les partitions préalablement étudiées. Un vrai travail pédagogique et scénique sera alors mis en place sur un répertoire unique. La finalité est de présenter <i>Resurrection of Temptation</i> dans sa version la plus aboutie, en effet le groupe sera accompagné par des musiciens et chanteurs professionnels pour que l'intégralité des compositions soit sublimée par le Live. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet création : 1 500 € - coproduction de la MAC, partenariat avec les écoles de musique du territoire et centres culturels (Bully-les-Mines). Equipe artistique : Direction artistique, Frédéric Kus. Pierre Boutelet pour la composition et Alexia-Marine Gierloka pour les textes. Simon Fache pour les conseils d'arrangement et la direction des cordes. Olivier Duchene pour le son Live. Valentin Lemarquier pour la création lumière et le Live. Eric Bricout pour le mix. Le Hangar A Sons pour les prises de voix et guitare.
CATSANDSNAILS	DANSE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	4 000 €	7 000 €	5,81 %	120 415 €	Etat : 22 000€ CR Hauts-de-France : 25 000€ Autres : 9 766 €	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie Cas&snails, installée dans le Montreuillois, organise son action autour de ses créations chorégraphiques contemporaines dont leur dernière œuvre : <i>Lignes#</i>. Dedicée au jeune public, cette dernière création croise musique live, danse contemporaine et vidéo et sensibilise au phénomène de "répétition" et de "mode" sur les réseaux sociaux. En parallèle, la compagnie propose des actions d'éducation artistique sous forme d'ateliers de pratique, de sensibilisation et d'action en territoire. Particulièrement sensible au jeune public, la compagnie destine notamment ses actions vers les collégiens. Pour cette année, la compagnie sera la seule structure du Pas-de-Calais à bénéficier de l'aide de la Région pour partir présenter son oeuvre à Avignon. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 2 000 € - Ville de Lens, atelier au Collège Jean Zay, Culture Commune, atelier avec la MAC de Sallaumines, ateliers au Collège Joséphine Backer de Sallaumines, Achicourt et atelier à la Médiathèque de Berck. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 250 € - ressource bureau pour l'administration. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 2 500 € - <i>Lignes#</i> coproduction Culture commune, préachats Culture commune, Lens et Loos-en-Gohelle, Mac à Sallaumines. <i>Volante</i>, spectacle de rue, 2 préachats à Achicourt et d'autres dates en cours notamment en milieu rural pour des spectacles à la Ferme. Lien avec les 7 vallées en cours de bouclage à la fois sur la diffusion d'une oeuvre et des actions culturelles. Axe 4 – Enjeux départementaux : 250 € - Développement sur les territoires ruraux accru, formations autour de la lutte contre les VHSS et bien être au travail. REMARQUE : Economie de la structure relativement fragile en raison des délais de réponses des partenaires institutionnels pour les aides.
LA BALBUTIE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	Pas de solicitation	8 000 €	6,99 %	114 462 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 8 000€ CD 77 + CD 94 : 16 000€ Autres : 11 000€	3 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au programme d'activité des artistes pour la compagnie la Balbutie qui développe son travail autour de la voix dans tous ses états et s'intéresse aux relations entre langage, musique, corps et espaces. Elle questionne la place du spectateur en le plaçant au cœur des dispositifs scéniques et en jouant sur ses perceptions, en particulier auprès des jeunes publics et des publics éloignés. Leur création <i>Elles ont marché sous la lune</i> est une fiction sonore à trois voix qui reconstitue librement les années 1960 aux Etats-Unis et leur effervescence technologique, politique, mais aussi leur conservatisme. Sur scène, trois interprètes tricotent leurs voix et leurs machines électroniques pour raconter cette histoire. Les musiciennes programment les instruments qu'elles jouent, comme un écho aux premières compositrices de musique électronique, tandis que la comédienne passe d'une voix à l'autre, d'un micro à l'autre pour interpréter tous les personnages. Jouant des anachronismes, la pièce fait librement dialoguer les adolescentes d'hier et celles d'aujourd'hui. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 : Actions culturelles en Pas-de-Calais : 1 000 € - en lien avec le 9-9 bis, un temps d'immersion en collèges avec échange avec les élèves autour de la thématique de l'invisibilisation des femmes dans l'histoire et des premiers extraits du spectacle. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet création : 2 500 € - <i>Elles ont marché sous la lune</i> avec 7 artistes, 24 préachats dont 4 dans le département (9-9 bis et la Barcarole 9 000 €), coproductions dont 4 000 € du 9-9 bis et 114 462 € de budget de création.
LA COMPAGNIE DU CREACH	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	Pas de solicitation	5 000 €	13,85 %	36 105 €	CR Hauts-de-France : 13 500€ Lille : 8 000€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au programme d'activité des artistes pour la compagnie du CREACH et notamment, sa prochaine création <i>Sur le chemin des fables</i> qui revisitera les fables de la Fontaine pour faire connaître ce répertoire avec un œil nouveau et qui permettra de parler des êtres humains dans ce qu'ils ont de génial comme de néfaste. La compagnie développe un travail simple mais exigeant, toujours de proximité et léger afin de pouvoir jouer partout et notamment dans les établissements scolaires, leur cœur de cible. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 : Actions culturelles en Pas-de-Calais : 1 000 € - 2 ateliers hebdomadaires au centre culturel Arc-en-Ciel à Liévin, stage enfants à Noyelles-sous-Lens pendant les vacances scolaires. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 3 500 € - Volet création : 2 500 € - <i>Sur le chemin des fables</i> , budget de création 36 105 €, 3 artistes sur le projet, 11 préachats dont 6 dans le département (Noyelles-sous-lens, Arc-en-ciel et lycée mariette de Boulogne-sur-Mer), 2 000 € de coproduction dont Arc-en-Ciel et Noyelles-sous-Lens. - Volet diffusion : 500 € - avec son dernier spectacle <i>Eurekoi</i> la compagnie a tourné énormément dans les établissements scolaires de la région et du département, une nouvelle forme sur les inventrices qui fait la part belle au travail des femmes vient d'être créée et tournera probablement de la même manière.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
DES ILS ET DES ELLES	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	Pas de solicitation	2 500 €	7,35 %	34 000 €	Etat : 8 000 € CR Hauts-de-France : 5 000€	2 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : aide à la création du spectacle <i>L'amour est déclaré</i> de la compagnie Des Ils et des elles. Spectacle intergénérationnel sur la parentalité mais du point de vue des pères.
									<u>RESPECT DES CRITÈRES :</u> Axe 1 : Actions culturelles en Pas-de-Calais : 1 000 € - ateliers d'écritures de 15 h sur le bassin minier avec le partenaire Ose arts à Carvin. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet création : 1 000 € - un coproducteur Ose Arts (3 000€), 3 préachats sur le département, 32 000€ de budget de création. En tout, 8 000€ de coproduction dont 5 000€ de la scène conventionnée Le Vivat.
COMPAGNIE DES VAGABONDES	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	6 000 €	6 000 €	11,45 %	52 400 €	Etat : 12 000 € CR Hauts-de-France : 16 000 € Lille 5 000€ Autres : 8 500€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Née en 2019, la compagnie Les Vagabondes est principalement dédiée à la réalisation de projets clownesques, qu'ils soient pédagogiques ou scéniques, et aux arts pluridisciplinaires de la rue. La prochaine création <i>Je suis une libre</i> sera une oeuvre écrite en collectif, à la fois dansée, chantée et parlée par et avec 7 femmes, Stéphanie Constantin, porteuse de ce projet, souhaite pouvoir le développer au plus près des territoires, dans et hors les espaces dédiés à la création.
									<u>RESPECT DES CRITÈRES :</u> Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 500 € - 4 ateliers de 2 h d'écriture à Marquion et Calonne Ricourt (Cirqu'en cavale), stage à partir de 17 ans dans ces mêmes lieux et d'autres actions en cours d'élaboration avec la note bleue. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet création : 4 000 € - Le budget de création s'élève à 52 400 € pour 7 artistes et un coût plateau de 1 400 €. La compagnie justifie de 3 partenaires sur le territoire : Cirqu'en cavale, la Note bleue et Marquion qui les accueillera en résidence. La compagnie Les Vagabondes mènera des actions culturelles autour de la création. Elle bénéficie de 3 coproducteurs dont 1 dans le Pas-de-Calais (Marquion), de 10 préachats dont 4 dates dans le département (Marquion, Calonne Ricourt, Saint-Polois, la Note bleue). Axe 4 - Enjeux Départementaux : 500 € - inclusion (travail avec les publics éloignés de l'offre culturelle), égalité F/H, ruralité.
LA COMPAGNIE DU BONJOUR	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	Pas de solicitation	7 000 €	12,66 %	55 300 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 13 000€ Lille : 5 000€ Autres : 9 300€	3 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au programme d'activité de la compagnie du Bonjour composée de deux artistes: Lucie et Alexandra qui se sont rencontrées lorsqu'elles étaient clowns hospitaliers. Au sein de la cie du Bonjour, elles décident d'allier leurs énergies pour créer des spectacles humanistes et poétiques, accessibles à tous. Les créations de la compagnie s'inscrivent dans un travail de mémoire, de transmission, de proximité. Cette compagnie de marionnettes de la région porte également un beau travail d'actions culturelles auprès des publics. La demande porte principalement sur la nouvelle création en marionnette et musique live <i>A la Une</i> qui traite, à travers la rédaction d'un journal de bonnes nouvelles, de l'histoire des <i>Misérables</i> de Victor Hugo.
									<u>RESPECT DES CRITÈRES :</u> Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 1 000 € - Actions culturelles autour de la marionnette avec la ville d'Achicourt en janvier et février 2025, travail avec le centre social de Saint-Martin-Boulogne en lien avec la création. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 2 500 € - Volet création : 2 000 € - 52 600 € de budget de création, 15 préachats dont 2 partenaires dans le département (centre culturel George Brassens à Saint-Martin-Boulogne et La Note bleue à Rumignyem), 9 000 € de coproduction dont 8 500 € dans le département avec les mêmes partenaires. - Volet diffusion : 500 € - diffusion régionale et nationale.
HAUTBLIQUE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	Pas de solicitation	5 000 €	5,69 %	87 882 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 15 000 € Lille : 5 000€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au programme d'activité des artistes pour la compagnie Hautblique. Création d'un spectacle jeune public <i>Lucienne Eden</i> ou <i>l'île perdue</i> fable écologique positive. Un texte de Jaubertie qui propose aux enfants des personnages lumineux, lucides mais conscients de leur ressource intérieure, de la force de leur jeunesse pour inventer un nouveau monde.
									<u>RESPECT DES CRITÈRES :</u> Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 1 000 € - Ateliers dans les structures coproductrices pour une 40aine d'heures, atelier création d'une collection mode upcycling, atelier parents-enfants, chantier collages animés, ateliers ludiques de lecture à haute voix. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet création : 2 500 - Création engageant 4 artistes avec 80 882€ de budget de création dont 17 000€ de coproduction (9 500 € dans le département avec la Gare de Méricourt, la Barcarole et le Temple de Bruay), 24 préachats dont 9 dans le département. Prix 2025 "C'est pour bientôt" (7 000 €) du collectif jeune public. Axe 4 : Enjeux départementaux : 500 € - développement durable, recyclage et réemploi des décors et des costumes, thématique écologique.
LA BICAUDALE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	Pas de solicitation	5 000 €	6,30 %	79 323 €	Etat : 16 000 € CR Hauts-de-France : 18 000€ Lille : 5 000€ Autres : 4 500 €	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au programme d'activité pour la compagnie La Bicaudale. Elle porte cette année principalement la création <i>On ne va pas se quitter comme cela</i> , écriture corporelle et plastique pour un chœur de 6 artistes pluridisciplinaires autour des techniques du clown et de la danse. La compagnie combine un travail exigeant et accessible. Elle porte des ateliers et actions culturelles autour de sa création sur le territoire départemental. Peu de compagnies développent la pratique du clown de théâtre dans la région et les circuits de diffusion sont plus complexes pour elles. Néanmoins la compagnie justifie de 4 partenaires sur le territoire. Les artistes de ce spectacle ont une réelle approche des publics étant également pour 3 d'entre eux, clowns à l'hôpital.
									<u>RESPECT DES CRITÈRES :</u> Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 2 000 € - 2 jours d'actions culturelles au collège Martin Luther King de Calais, 2 jours d'ateliers de théâtre physique avec les jeunes et usagers de l'espace de vie sociale de Calonne-Ricourt, 1 journée d'atelier chorégraphique avec l'atelier danse du palais à Lillers, une rencontre autour du chant avec le restaurant solidaire El Ioud à Avion. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet création : 2 000 € - 71 000 € de budget de création, 4 semaines de résidence avec des partenaires sur le territoire (le Channel, le Palais à Lillers, le centre culturel Jean Ferrat à Avion et Cirqu'en Cavale), 13 pré-achats dont 3 dans le département, 4 500 € de coproduction dont 1 500 € des partenaires du territoire. 6 artistes sur le projet.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
LA GAZINIÈRE COMPAGNIE	ARTS DE LA SCÈNE	DEPARTEMENT	Pas de solicitation	10 000 €	11,44 %	87 423 €	CR Hauts-de-France : 12 300 € Lille : 5 000€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour la Gazinière cie, rare compagnie de théâtre de rue de la région. La Gazinière cie travaille sur la marionnette et le théâtre d'objets, développant des univers plastiques singuliers. Ses créations prennent la forme de spectacles ou d'installations et se nourrissent de rencontres avec des artistes aux horizons divers (théâtre, musique, théâtre gestuel). La recherche d'une écriture pour l'espace public et les lieux non théâtraux est au cœur de sa démarche, et inventer des événements artistiques participatifs est une de ses préoccupations actuelles. La prochaine création sera <i>La discoMobylette, 33 tours et ça repart</i> , aventure mobile et spectacle itinérant destiné aux lieux de vie : marchés, ruelles, espaces de rencontres, etc. Différents formats se déploient tels que performances et présences décalées ou imprévisibles spectaculaires sur un événement. La création se vit autour d'une discothèque ambulante qui se déploie autour d'une mobylette aux sacoches garnies de disques. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 1 000 € - résidence de recherche avec amateurs et habitants à Rumíngthem (20 h). Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet création : 3 000 € - budget de création de 75 923 €, 2 artistes en tournée, 7 préachats dont 5 dans le département (3 par la Note bleue, 2 par le Sceau du tremplin) à hauteur de 4 000 €, 19 771 € d'apports en coproduction.
	LA RUSTINE	ARTS DE LA SCÈNE	Pas de solicitation	7 000 €	7,77 %	48 760 €	Etat : 12 000 € CR Hauts-de-France : 7 000 €	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Demande de soutien à la nouvelle création jeune public de la compagnie La Rustine. <i>La quinquillerie</i> est un spectacle de théâtre d'objets et de musique pensé pour être tout terrain et joué en extérieur. 3 épisodes mettent à l'honneur une figure célèbre de monstres seront créés d'ici 2027. La compagnie réunit les soutiens de Droit de cité et de Culture commune en coproduction (6 500 €) et en préachat. Un conventionnement avec la gare de Méricourt est acté pour 2026 et 2027 avec soutien financier, résidence et diffusion. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 1 500 € - En 2025 nombreuses actions menées sur le département sur la CC des 7 vallées autour de <i>Tapis Taron</i> , à Bruay-la-Buissière, à Leforest et Achicourt. Tournée Plaines d'été. En 2026, résidences prévues à la gare de Méricourt et à la Ruche à Arras. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet création : 3 000 € - Budget de création de 48 760 €, coproductions par Droit de cité (2 500 €) et Culture commune (4 000 €), préachats par Droit de cité, Culture commune et la Gare de Méricourt. Conventionnement avec la Gare de Méricourt en 26 et 27 à hauteur de 5 000 € par an pour les 2 prochains épisodes de la création. Axe 4 - Enjeux départementaux : 500 € - inclusion.
COMPAGNIE LES BLOUSES BLEUES	ARTS DE LA SCÈNE	DEPARTEMENT	Pas de solicitation	8 000 €	7,77 %	103 000 €	Etat : 22 000€ CR des Hauts-de-France : 12 000€ CD 59 : 6 000€ CAPSO : 3 000€ LILLE HELLEMIMES : 29 000€	2 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la compagnie Les blouses bleues pour ses actions de médiation sur le Pas-de-Calais. Ces actions en 2025 préfigurent un dispositif de résidence longue avec la région de 2026 à 2028 sur la CAPSO, en vue de la création d'un nouveau spectacle sur le monde agricole et la ruralité. Ces actions autour du projet <i>La carte et le territoire</i> questionnent ce qui se joue dans nos relations d'attachement à un territoire rural. L'objectif étant la collecte d'expériences, le partage de narrations et d'enregistrements audio pour créer une restitution sous la forme d'un spectacle de docu-fiction rassemblant des interprètes professionnels et des publics amateurs avant participé au projet. Le projet comporte également, en lien avec la Barcarolle, des lectures publiques en établissements scolaires autour de ces mêmes thématiques, afin d'engager le débat avec les étudiants. A noter également des ateliers théâtre autour de leur dernière création <i>Croire aux fauves</i> . RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais - territoires et publics : 1 500 € - Actions culturelles à Saint-Omer (en collèges, en EHPAD, à la Barcarolle et en lycées), à Aire sur la Lys (en collège et l'AREA) et à Montreuil-sur-Mer. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 500 € - Lectures publiques à l'AREA et en collèges.
	ARTS DE LA SCÈNE	DEPARTEMENT	Pas de solicitation	10 000 €	8,68 %	115 234 €	Etat : 20 000€ CR Hauts-de-France : 6 000 € Lille : 15 000 €	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au programme d'activité pour le collectif Métalu à chahuter, collectif d'artistes, comédiens, plasticiens et musiciens. Ils créent des formes théâtrales et musicales décalées, ludiques et poétiques, souvent participatives. Cette année, leur projet de création <i>Ce qui nous tient</i> , spectacle choral, pluridisciplinaire où l'on ne raconte pas une histoire mais une ramification d'histoires, reliées comme un système racinaire, en connexion les unes avec les autres. C'est une exploration de ce qui nous relie à la terre, une quête de ce qui fait humanité ensemble. La scénographie s'appuie sur la force visuelle et symbolique des racines, générant des images et métaphores qui viennent se superposer aux textes et au jeu des comédiennes. La racine est placée au cœur du spectacle et de la scénographie. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 1 500 € - Conséquent projet d'actions culturelles avec la mairie de Lens (50 h) avec la création participative d'une cascade de fleurs avec les écoles de la ville et un groupe d'habitants (apport de Lens de 20 000 €), ateliers autour de <i>La Faille</i> (plantes sauvages) à Achicourt et Lorgies, ateliers et rencontres avec une classe de CM1 de Calais au Channel. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 3 500 € - Volet création : 3 000 € - Budget de création de 115 234 €, 9 artistes, 9 préachats dont 4 das le Pas-de-Calais (Droit de cité, Méricourt, A petit pas), résidence au channel, 12 000 € de coproduction. - Volet diffusion : 500 € - diffusion sur le département pour plus de dix dates et projets de territoire au national.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
TOUS EN MOUVEMENT	DANSE	DEPARTEMENT	Pas de solicitation	10 000 €	11,80 %	84 780 €	Etat : 14 000 € CR Hauts-de-France : 12 000 € Amiens : 4 000 €	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La Cie MouvementT(é)s, nom d'usage pour l'association Tous en Mouvement, est une compagnie qui déploie une grande diversité d'actions culturelles participatives autour des œuvres de la chorégraphie et danseuse Aurore Floreancig. Fondatrice de la compagnie, Aurore déploie son travail autour des notions de collectif, de solidarité, de partage et de transmission. Installée dans le Boulonnais suite à un CLEA et en partie formée au conservatoire (CRR) de Lille, Aurore Floreancig est beaucoup intervenue dans le Pas-de-Calais. Elle a su y tisser un solide réseau de partenaires grâce à des programmations hors les murs, la mise en place de créations participatives ainsi que l'exploration et le croisement avec des domaines autres que la seule création artistique. Sa prochaine œuvre <i>Souvent je commence par tomber</i> permettra à la chorégraphie et danseuse d'intervenir dans et hors les lieux dédiés à la création, dans un souci d'accessibilité. Celle-ci reçoit d'ores et déjà un bon accueil sur le territoire départemental. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Action culturelle en Pas-de-Calais : 2 000 € - Résidences à Sallaumines, Calais et Boulogne-sur-Mer. Des actions culturelles sont prévues avec la MAC de Sallaumines (15 h) ainsi que le théâtre Monsigny de Boulogne-sur-Mer. Echanges et rencontres à Beuvry et ateliers réguliers au sein du CRD de Boulogne assurés par la chorégraphie. Intervention au lycée Ribot à Saint-Omer et au lycée de Saint-Martin auprès de la cie Hervé Koubi et à la Barcarolle (Arques) tout en créant un lien avec le conservatoire de Calais. La compagnie réalise 50 h d'actions culturelles avec La Ligue d'enseignement du Pas-de-Calais au collège Jean Jaurès d'Etaples. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 2 500 € - Volet création : 2 000 € - Nouvelle création en cours <i>Souvent je commence par tomber</i>, un solo chorégraphique intimiste et engagé qui raconte la persévérance et la volonté d'émancipation. Un témoignage sur la façon dont notre territoire géographique, socio-culturel et mental influence notre parcours de vie. 15 dates confirmées dont 5 dans le Pas-de-Calais (Sallaumines, Boulogne-sur-Mer, Etaples, Beuvry) et 13 en cours de confirmation dont 3 dans le département (Saint-Omer, Coulogne, Bonnières-Les-Calais). Plusieurs accueils pour le développement de la création auront lieu dans le Département (Calais, Sallaumines). 22 700 € de préschats et 12 000 € de coproductions (2). - Volet diffusion : 500 € - Diffusion de <i>Game Over</i> et <i>Dévotions</i> à Hénin-Beaumont et Boulogne-sur-Mer. Axe 4 - Enjeux départementaux : 500 € - Démarche inclusive, ruralité.
								76 000 €	

SOUTIEN AU PROGRAMME D'ACTIVITE DES ARTISTES

Par ce dispositif de soutien, le Département du Pas-de-Calais entend :

- favoriser la présence artistique d'artistes professionnels qui développent un travail avec les acteurs et les populations du département, et qui sont situés dans le département.
- favoriser la participation à la vie culturelle des personnes, contribuer à leur émancipation et leur inclusion par les pratiques culturelles
- Proposer des actions culturelles et artistiques professionnelles auprès des publics envers lesquelles le Département du Pas-de-Calais a une responsabilité particulière :
 - la toute petite enfance ;
 - les collégiens ;
 - les résidents des structures sociales ou médico-sociales ;
 - les personnes handicapées ;
 - les usagers des médiathèques ;
 - les usagers des établissements d'enseignement artistique ;
 - les acteurs du patrimoine.

BENEFICIAIRES :

Artistes, collectif d'artistes et compagnies artistiques professionnelles déployant une activité de développement culturel significative dans le Pas-de-Calais.

CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT :

- Le Département sera attentif à l'irrigation et au rayonnement territorial des projets, comme à la diversité des publics.
 - **L'axe « actions culturelles » est prérequis pour pouvoir bénéficier des autres axes.**
- 1. Actions culturelles en Pas-de-Calais : territoires et publics.**
Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 15 000 €
- Nature, pertinence et volume des actions par partenaire (en dehors des bords de plateau et sensibilisation) analysés à partir du détail par projet à renseigner dans le tableau dédié sur E-partenaire :
 - Personnes impliquées :
 - la toute petite enfance ;
 - les collégiens ;
 - les résidents des structures sociales ou médico-sociales ;
 - les résidents des structures pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
 - les usagers des médiathèques ;
 - les usagers des établissements d'enseignement artistique ;
 - les acteurs du patrimoine.
 - Nature des actions :
 - Ateliers de pratique artistique ponctuels ou longue durée,
 - Restitutions de projets, valorisations,
 - Résidences de médiation,
 - Projet global de territoire.
 - Diversité des personnes impliquées dans les projets et actions,
 - Identification d'un chef de projet qui porte le projet,
 - Territoire concerné (ruralité, QPV...),
 - Part du budget de la compagnie consacrée aux actions,
 - Partenaires mobilisés (lettres d'engagement à fournir),
 - Cofinanceurs.

2. Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 9 000 €

- Nombre d'ETP annuel (hors équipe artistique) : 5 000 €
 - 0,20 (7h par semaine) : 1 000 €
 - 0,50 (17h30 par semaine) : 2 500 €
 - 1 temps complet et plus : 5 000 €
- Location de bureau et/ou lieu de stockage de matériel (hors mise à disposition par un tiers), fluides, assurance... : 2 000 €
- Prime à la mutualisation : 2 000 €
 - Emploi et formation : 1000 €
 - Ressources partagées (location de bureau, lieu de stockage de matériel et matériaux, véhicules, autres...) : 1000 €

3. Vitalité et rayonnement artistique : Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 14 500 €

L'activité de création et de diffusion passée et prévisionnelle est un indicateur de la vitalité artistique de la compagnie et de son rayonnement au sein et en dehors du territoire départemental.

- **Volet création : aide plafonnée à 10 000 € pour un projet de création ou de reprise au regard des éléments suivants selon les besoins et la nature du projet**
 - disciplines / esthétiques concernées, public(s) ciblé(s), type d'œuvre, nombre d'artistes et parcours ;
 - nature et description du projet (thème, traitement, calendrier de production, résidences, coût plateau...) ;
 - partenaires du projet (coproducteurs, pré-acheteurs, diffuseurs, lieux de résidence, subventionneurs de la création...), justifier du soutien d'au moins 1 structure en préachat et/ou d'1 coproducteur en Pas-de-Calais ;
 - budget artistique détaillé (masse salariale dont celle affectée à la médiation, décors, frais techniques affectées à la création, communication, frais de gestion...), prévoir un budget minimum de création de 30 000 € ;
 - pour permettre l'exploitation en diffusion des spectacles créés, une compagnie ayant bénéficié d'une aide à la création l'année N-1 ne sera pas aidée l'année suivante ;
 - une création soutenue dans les trois dernières années par le Département du Pas-de-Calais ne peut prétendre à une aide à la reprise
- **Volet diffusion : aide plafonnée à 4 500 € pour soutenir la diffusion des œuvres au répertoire des compagnies professionnelles du Pas-de-Calais durant l'année en cours**
 - descriptif des œuvres diffusées ;
 - calendrier de diffusion détaillée (structures, villes, dates, nombres de représentation...)

4. Les enjeux départementaux : bonus plafonné à 1 500 €

- Equipe artistique H/F
- Démarche inclusive en travaillant directement avec les personnes concernées
- Développement durable
- Ruralité

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

MODALITES DE DEMANDE ET D'INSTRUCTION :

Aide non cumulable avec d'autres dispositifs du guide des aides culturelles départementale du Pas-de-Calais.

Dépôt de dossier de demande de subvention N-1 via la campagne dématérialisée sur le portail ePartenaire du Département généralement du 15 juillet au 31 octobre.

Versement de la subvention avant la fin du premier semestre si possible, sous réserve de la complétude du dossier, l'avis favorable de la commission permanente du Conseil Départemental et l'enveloppe budgétaire votée au Budget Primitif.

La structure s'engage à fournir au Département tout élément d'évaluation du projet et à organiser au moins un rendez-vous annuel avec les services départementaux.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°28

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 JUIN 2025

PROGRAMME D'ACTIVITÉ DES ARTISTES VAGUE 2

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), pour le Département, la compétence culture est fondamentalement une compétence partagée avec les autres collectivités territoriales de manière à soutenir et structurer durablement ce champ de compétence. Même dans ses composantes de compétences obligatoires (schéma lecture publique et schéma des enseignements artistiques, archives départementales, patrimoine rural non protégé) la culture reste pour le Département du Pas-de-Calais un espace de partage et de coopération.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien.

Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation.

Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage autour de 3 ambitions :

- inclusion (accessibilité, participation, droits culturels, diversité culturelle etc...) ;
- émancipation (exigence, permettre l'accès à la même qualité qu'ailleurs, former, guider, qualifier) ;
- coopération : faire avec, animer les réseaux, poser des repères.

La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 17 mars 2025 a réaffirmé l'accompagnement du Département au soutien du monde culturel à travers un nouveau guide des aides.

Dans ce cadre, le département accorde son soutien au programme d'activité des artistes.

Par ce dispositif de soutien, le Département du Pas-de-Calais entend :

- favoriser la présence artistique d'artistes professionnels qui développent un travail avec les acteurs et les populations du département, et qui sont situés dans le département.
- favoriser la participation à la vie culturelle des personnes, contribuer à leur émancipation et leur inclusion par les pratiques culturelles .
- Proposer des actions culturelles et artistiques professionnelles auprès des publics envers lesquelles le Département du Pas-de-Calais a une responsabilité particulière : la toute petite enfance ; les collégiens ; les résidents des structures sociales ou médico-sociales ; les personnes handicapées; les usagers des médiathèques ; les usagers des établissements d'enseignement artistique ; les acteurs du patrimoine.

Bénéficiaires :

Artistes, collectif d'artistes et compagnies artistiques professionnelles déployant une activité de développement culturel significative dans le Pas-de-Calais.

Critères de subventionnement :

- Le Département sera attentif à l'irrigation et au rayonnement territorial des projets, comme à la diversité des publics.
- L'axe « actions culturelles » est prérequis pour pouvoir bénéficier des autres axes.

1. Actions culturelles en Pas-de-Calais : territoires et publics.

Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 15 000 €

- Nature, pertinence et volume des actions par partenaire (en dehors des bords de plateau et sensibilisation).
 - Personnes impliquées : la toute petite enfance, les collégiens, les résidents des structures sociales ou médico-sociales, les résidents des structures pour les personnes âgées et personnes handicapées, les usagers des médiathèques, les usagers des établissements d'enseignement artistique, les acteurs du patrimoine).
 - Nature des actions : ateliers de pratique artistique ponctuels ou longue durée ; restitutions de projets, valorisations ; résidences de médiation ; projet global de territoire.)
- Diversité des personnes impliquées dans les projets et actions,
- Identification d'un chef de projet qui porte le projet,
- Territoire concerné (ruralité, QPV...),
- Part du budget de la compagnie consacrée aux actions,
- Partenaires mobilisés,
- Cofinanceurs.

2. Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 9 000 €

- Nombre d'ETP annuel (hors équipe artistique) : 5 000 € maximum
- Location de bureau et/ou lieu de stockage de matériel (hors mise à disposition par un tiers), fluides, assurance... : 2 000 € maximum
- Prime à la mutualisation (Emploi et formation ; ressources partagées – locaux, matériels, véhicules... : 2 000 € maximum

3. Vitalité et rayonnement artistique : Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 14 500 €

L'activité de création et de diffusion passée et prévisionnelle est un indicateur de la vitalité artistique de la compagnie et de son rayonnement au sein et en dehors du territoire départemental.

- Volet création : aide plafonnée à 10 000 € pour un projet de création ou de reprise au regard des éléments suivants selon les besoins et la nature du projet (disciplines / esthétiques concernées, publics ciblés, type d'œuvre, nombre d'artistes et parcours ; nature et description du projet (thème, traitement, calendrier de production, résidences, coût plateau...) ; partenaires du projet (coproducteurs, pré-acheteurs, diffuseurs, lieux de résidence, subventionneurs de la création...), soutien d'au moins 1 structure en préachat et/ou d'1 coproducteur en Pas-de-Calais ; budget minimum de création de 30 000 € ; pour permettre l'exploitation en diffusion des spectacles créés, une compagnie ayant bénéficié d'une aide à la création l'année N-1 ne sera pas aidée l'année suivante ; une création soutenue dans les trois dernières années par le Département ne peut prétendre à une aide à la reprise).

- Volet diffusion : aide plafonnée à 4 500 € pour soutenir la diffusion des œuvres au répertoire des compagnies professionnelles du Pas-de-Calais durant l'année en cours.

4. Les enjeux départementaux (équipe artistique H/F ; démarche inclusive en travaillant directement avec les personnes concernées ; développement durable ; ruralité) : bonus plafonné à 1 500 €.

Les critères détaillés du guide des aides culturelles du Pas-de-Calais pour ce dispositif sont joints en annexe 2.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'étudier les 18 propositions de subvention dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un engagement financier global de 76 000 € au titre de 2025.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'attribuer 18 subventions au titre de l'aide aux projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 76 000 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au présent rapport.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-311B02	65748/93311	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 265 750,00	88 700,00	76 000,00	12 700,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY